

COVID-19 : COMMENT GÉRER LA HAUSSE D'ACTIVITÉ

Alors que certaines entreprises sont contraintes de diminuer leur production, voire de fermer des sites, en raison du coronavirus (COVID-19), d'autres connaissent une hausse d'activité. Un accroissement de la production peut en effet s'avérer nécessaire pour fournir aux consommateurs, aux hôpitaux ou à d'autres industries des produits essentiels tels qu'articles en papier, produits de nettoyage, produits alimentaires, médicaments, matériel médical, équipements de protection et matières premières destinées à d'autres activités essentielles. Cette montée en puissance pose toutefois de nouveaux défis en matière de prévention des sinistres.

Vous trouverez ci-dessous une série de questions à prendre en compte si vous vous trouvez dans cette situation. Pour plus d'informations ou pour mieux aborder les questions liées à la prévention des sinistres sur votre site, consultez les ressources gratuites sur le site Web de FM Global : fmglobal.fr.

STOCKS

1. Le volume et/ou la valeur des stocks de matières premières, d'en-cours ou de produits finis ont-ils varié de manière significative ?
2. Constituez-vous des réserves de matières premières ? Si oui, de quelle nature sont-elles et où sont-elles stockées ?
3. Si la production a augmenté, où stockez-vous les produits finis ? Louez-vous des espaces supplémentaires sur des sites tiers pour les entreposer ?
4. Des stocks sont-ils entreposés dans les allées entre les casiers de stockage ?
5. Entrepôts : des produits à haut risque sont-ils stockés en dehors des zones réservées à cet effet ?
6. Avez-vous augmenté la hauteur de stockage au-delà de la hauteur maximale pour laquelle la protection sprinkleur a été conçue ?
7. Liquides qui peuvent brûler : suite aux récents événements, les stocks de produits dangereux ont-ils augmenté ? La capacité ou le type de conteneurs de stockage ont-ils changé ? Entrez-vous des produits à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des zones qui ne sont normalement pas destinées au stockage ?

EFFECTIFS/PRODUCTION

1. Quel pourcentage de vos effectifs est actuellement mobilisable ?
2. Avez-vous augmenté le nombre d'équipes de travail ? Si c'est le cas, comment avez-vous recruté les membres de ces nouvelles équipes ?
3. Si la production a augmenté, ce processus d'adaptation a-t-il été revu pour s'assurer que les risques potentiels ont été identifiés ?
4. Disposez-vous d'opérateurs formés pour les équipes supplémentaires ou dont le temps de travail a été prolongé ?
5. Quel est le niveau de formation requis pour le personnel et les opérateurs du site non familiarisés avec un procédé particulier, qui doivent désormais mettre en œuvre ce procédé ?
6. L'augmentation de la production peut se traduire par l'arrêt de certaines lignes de production :
 - a. Comment assurez-vous la maintenance de ces équipements durant cette période ?
 - b. Les équipements qui ne fonctionnent pas à 100 % de leur capacité sont-ils exposés à de nouveaux risques ?
7. Disposez-vous d'employés qualifiés et formés pour effectuer la maintenance ou les réparations requises sur les équipements ?
8. Avez-vous signé des contrats garantissant la livraison de produits finis ou de matières premières nécessaires à la production ?

ÉQUIPEMENTS

1. Exploitez-vous des équipements jusqu'alors inutilisés et/ou avez-vous augmenté la capacité des lignes déjà en service ?
2. Dans le cadre d'une augmentation de production, FM Global vous recommande d'intégrer les points suivants à la revue de sécurité avant démarrage :
 - a. De quelle manière avez-vous traité les éventuelles anomalies identifiées lors de cette revue ?
 - b. Quel est le statut de ces anomalies ? Comment ont-elles été éliminées avant le redémarrage ?
 - c. Sur quels points ont porté les inspections des équipements inutilisés afin de vérifier leur intégrité avant redémarrage ?
 - d. Comment avez-vous contrôlé les dispositifs de sécurité des équipements avant leur redémarrage ?
 - e. Les procédures d'exploitation standard ont-elles été modifiées ? Si c'est le cas, comment avez-vous géré ces changements ?
3. La capacité de production accrue actuelle est-elle toujours dans les limites de conception des équipements ?
4. Une capacité de production maximale s'applique-t-elle à certaines lignes ? Si c'est le cas, prévoyez-vous de rester dans ces limites ?
5. Disposez-vous de suffisamment de pièces de rechange sur le site ?
6. Quelles conséquences sur les plans de contingence des équipements peut avoir l'absence d'intervention rapide des fournisseurs/fabricants ou de tiers associés à ces plans ?
7. Équipements électriques :
 - a. Assurez-vous le suivi des changements apportés aux installations électriques, qu'ils soient temporaires ou permanents ?
 - b. Ces nouvelles installations sont-elles raccordées à l'alimentation électrique de secours ?
 - c. Le personnel a-t-il reçu des instructions de façon à interdire tout stockage de matériaux dans les locaux électriques ?

CONSTRUCTION

1. Construction de cloisons ou zones temporaires :
 - a. Des matériaux incombustibles ont-ils été utilisés ?
 - b. Ces zones sont-elles équipées d'une protection sprinkleur ou dotées de dalles de faux plafonds ?
2. De nouvelles constructions ont-elles été érigées sur le site, notamment des structures temporaires ?

INONDATION

1. Les zones situées en point bas ou inondables sont-elles exemptes de stocks ?
2. Les zones où l'installation de dispositifs de protection contre l'inondation peut s'avérer nécessaire sont-elles exemptes de tout obstacle ?
3. Tous les systèmes d'évacuation et d'écoulement d'eau sont-ils maintenus dégagés et exempts d'obstruction ?
4. Le plan inondation et les autres procédures d'urgence ont-ils été revus et adaptés ?
5. Des employés essentiels ont-ils changé de site ? Si c'est le cas, ce point a-t-il été pris en compte dans le plan inondation ?
6. De nouvelles ouvertures ont-elles été pratiquées dans les murs utilisés pour la protection contre l'inondation ? Si c'est le cas, comment seront-elles protégées en cas d'inondation ?

TREMBLEMENTS DE TERRE

1. Si aucune vanne de sécurité parasismique n'est installée, les fixations des nouveaux systèmes contenant des gaz inflammables ou des liquides qui peuvent brûler (cuves, bouteilles, tuyauteries, équipements utilisant ces produits) ont-elles été conçues pour résister à un tremblement de terre (zones caractérisées par une période de retour comprise entre 50 et 500 ans) ? Utilisez-vous de nouveaux systèmes de stockage de gaz inflammables ou de liquides qui peuvent brûler susceptibles d'être endommagés au cours d'un tremblement de terre ?
2. Si le personnel du site a été remplacé ou si les effectifs ont été renforcés, ces collaborateurs savent-ils mettre en œuvre un plan séisme ? Les modifications de la production affectent-elles ce plan ?

Cette brochure est publiée à titre informatif uniquement, à l'attention des assurés de FM Global. FM Global ne saurait être tenue responsable de l'utilisation de ces informations. Les engagements de FM Global sont limités aux termes et conditions de ses polices d'assurance.



W152550d_20_FRA © 2020 FM Global. (03/2020) Tous droits réservés. fmglobal.fr

Au Royaume-Uni : FM Insurance Company Limited Voyager Place, Maidenhead, POST-B SL6 2PJ. FM Insurance Company Limited est agréée par la « Prudential Regulation Authority » et opère sous une licence anglaise soumise à la tutelle de la « Financial Conduct Authority » et de la « Prudential Regulation Authority ». Entreprise privée régie par le Code des Assurances